



**Déclaration de M. Omar ZNIBER,  
Ambassadeur Représentant Permanent du Royaume du Maroc  
à la séance plénière de la CD du 21 janvier 2019**

\*\*\*\*\*

**Vérifier au prononcé**

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur de l'UNOG, Secrétaire général de la  
Conférence et Représentant Personnel du Secrétaire général de  
l'ONU auprès de la CD,  
Chers collègues,**

Je suis ravi de prendre la parole en cette première séance plénière qui se tient à l'entame des travaux de la session 2019 de la conférence du Désarmement.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, au nom de la délégation marocaine de vous présenter, M. le Président, mes félicitations pour votre accession à la Présidence de notre Conférence et vous faire part de nos vœux de plein succès dans votre leadership. Vous pouvez compter sur le soutien plein et entier de ma délégation.

Nous espérons pouvoir compter sur votre dynamisme et professionnalisme et sur la bonne volonté de tous les membres de cette instance pour la remise de ses travaux sur les rails.

**Monsieur le président,**

Vous n'êtes pas sans savoir qu'au bout de plus de deux décennies de paralysie, certains milieux seraient tentés de minimiser, voire escamoter les réalisations importantes de la CD durant les 20 premières années de son existence. Il est toutefois très important de reconnaître que la CD, en tant que seul forum multilatéral de négociations en matière de désarmement, a été un exemple de succès.

C'est en effet à l'enceinte de cette même prestigieuse salle qu'a eu lieu la négociation de plusieurs accords multilatéraux de premier plan, qui couvrent la non-prolifération des armes nucléaires, l'interdiction des armes biologiques ou à toxines, l'interdiction des armes chimiques, ainsi que l'interdiction complète des essais nucléaires.

En dépit de la conjoncture sécuritaire internationale actuelle difficile, nous estimons que le temps est propice pour la Conférence de se ressaisir et de tracer la voie vers une reprise de ses travaux, sur une base à la fois concrète, réaliste et pragmatique, en vue d'apporter les réponses adéquates aux multiples menaces qui n'ont de cesse de fragiliser la paix et la sécurité internationales.

Au-delà des divergences de vues entre les uns et les autres, la CD devrait pouvoir continuer à exister et à élaborer des conventions qui nous permettront de vivre, chaque jour davantage, dans un monde plus sûr.

C'est pourquoi, il est nécessaire, plus que jamais, que cette instance renoue avec un climat de confiance et de dialogue constructif, permettant de progresser, en tenant compte des avancées et des acquis enregistrés ces dernières années.

Je rappelle à cet égard les discussions de fond engagées au cours de 2017 dans le cadre du Groupe informel du travail « The way ahead », et celles menées durant la session 2018, dans le cadre des cinq organes subsidiaires mis en place en vertu des décisions CD 2119 et CD 2126.

Ces discussions ont apporté une contribution essentielle et utile, sur laquelle nous devons nous appuyer pour avancer au cours de l'actuelle session. Elles ont également démontré qu'une nouvelle dynamique peut se mettre en place et qu'un consensus sur un programme de travail est à portée de main, si, bien évidemment, l'on a la volonté politique nécessaire.

Pour ma délégation, l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet est déterminante pour permettre à la CD de surmonter ses blocages.

Ainsi, nous devrions, chacun pour ce que le concerne, assumer nos responsabilités pour l'adoption de ce programme de travail et, partant, répondre à l'urgence qui s'impose de négocier des instruments à même de prévenir les menaces émanant de la course aux armements, notamment : les armes nucléaires, la militarisation de l'espace, l'exploitation des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'armement.

Ma délégation comprend que le degré de responsabilité peut varier et, à cet égard, estime que les pays dotés d'arsenaux sont les premiers concernés par la relance des négociations sur ces thématiques au sein de la CD.

Dans ce cadre, le Maroc considère que le désarmement nucléaire constitue la première priorité que nous avons la responsabilité de réaliser, compte tenu de l'évidente menace catastrophique de ces armes et la nécessité de s'attaquer à cette menace humanitaire mondiale par des actions urgentes et courageuses et progressives vers leur prohibition.

De même, les traités mettant en place des zones exemptes d'armes nucléaires constituent une option importante dans la voie du désarmement nucléaire. Le Maroc souligne, à cet égard, son attachement à la mise en œuvre effective de la résolution de 1995 pour affranchir la région du Moyen-Orient des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive.

C'est dans cet esprit que le Maroc a apporté son soutien à la résolution adoptée récemment relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, qui demande instamment à toutes les parties directement intéressées d'envisager sérieusement de prendre d'urgence les mesures concrètes voulues pour donner effet à la proposition tendant à créer ladite zone..

Aussi, la conclusion d'un Traité vérifiable sur l'interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires revêt une importance centrale. Toutefois, la négociation d'un tel instrument n'aurait de sens que si elle s'inscrit dans la voie du désarmement.

Dans ce même ordre d'idées, les discussions intenses et constructives engagées au cours des deux dernières années au sein de la CD laissent croire qu'un nombre de questions ont atteint un seuil de maturité leur permettant d'être inclus dans ce programme de travail, notamment : les garanties négatives de sécurité en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires et la prévention de la course aux armements dans l'espace.

Ce sont là, très brièvement, les défis essentiels auxquels il est de notre devoir d'apporter des réponses collectives, dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré.

Il est crucial, pour ce faire, de raffermir notre attachement aux vertus du dialogue collectif et au multilatéralisme, en faisant preuve de flexibilité et de volonté politique, et réaffirmer avec conviction la centralité de la CD en tant qu'organe unique de négociations multilatérales en matière de désarmement.

Le Royaume du Maroc, qui demeure fidèle à sa posture de modération, d'ouverture d'esprit et d'engagement constant, est disposé à œuvrer et à contribuer aux efforts visant à dégager un consensus sur un programme de travail et à toute initiative de nature à renforcer la paix et la sécurité internationales.

**Je vous remercie pour votre attention.**

